



CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON



Rapport de gestion **2024**



S O M M A I R E



Acteur bancaire régional depuis 1828, la Caisse d'Épargne de Nyon accompagne particuliers et entreprises avec des solutions adaptées à leurs besoins. Coopérative, elle mise sur la proximité, la stabilité de son personnel et l'échange humain. Sa mission : offrir à chacun la possibilité d'épargner, d'investir et de construire un avenir serein. Entre services en agence, assistance téléphonique et accès digital, la CEN allie tradition et innovation pour un accompagnement fiable et durable.

Découvrez l'histoire de la CEN en scannant le QR code



2	Faits marquants
3	La CEN en bref en 2024
4	Message de la CEN
6	Chiffres de l'exercice 2024
8	Gouvernance d'entreprise
18	Bilans
20	Compte de résultat
22	État des capitaux propres
26	Annexe aux comptes annuels
46	Rapport de révision
49	Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités
50	Soutien au Nyon Basket Féminin
52	Soutien aux manifestations et sociétés locales

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Société coopérative

Membre de l'Association suisse des banquiers

Rue St-Jean 11 - CP 2205 - 1260 Nyon

info@cen.ch - www.cen.ch

T. 022 994 77 77

Faits marquants



Introduction des cartes Debit Mastercard CEN

La Caisse d'Épargne de Nyon a lancé la carte Debit Mastercard CEN, offrant à ses clients une solution de paiement universelle. Cette carte permet d'effectuer des achats sans espèces dans le monde entier, y compris en ligne, et d'effectuer des retraits aux distributeurs en Suisse et à l'étranger. Les transactions sont débitées directement du compte CEN du titulaire.

Assouplissement de la limite des retraits

La Caisse d'Épargne de Nyon a assoupli la limite des retraits et simplifié les délais de dénonciation des comptes, offrant ainsi plus de flexibilité à ses clients. Ces ajustements facilitent l'accès aux fonds et améliorent la gestion des comptes, alignant les services de la CEN sur les standards bancaires suisses tout en maintenant des conditions avantageuses.



Offre estivale sur les obligations de caisse

L'offre estivale sur les obligations de caisse CEN a rencontré un vif succès, témoignant de l'intérêt des épargnants pour des placements sécurisés et attractifs. Proposant des taux bonifiés pour une durée de 4 à 6 ans, cette initiative a permis d'optimiser les rendements des épargnants. La CEN a bénéficié d'un afflux de fonds réjouissant.

Résultats records dévoilés lors de l'AG

Lors de l'Assemblée générale, la Caisse d'Épargne de Nyon a annoncé des résultats records pour 2023. Le bilan a progressé de 2,3 %, atteignant CHF 562,1 millions, tandis que les crédits à la clientèle ont augmenté de 3,6 %. Le résultat opérationnel a connu une hausse notable de 28,4 %, consolidant la position financière de l'établissement.

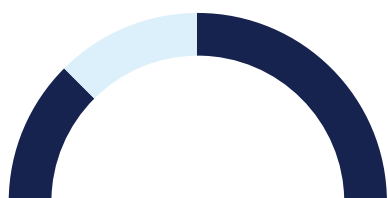


La CEN en bref en 2024

196^e
exercice



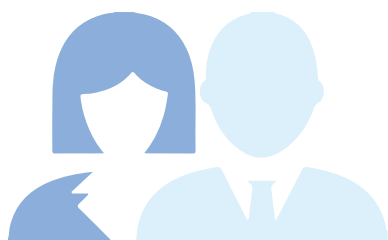
626 mios de CHF
total du bilan



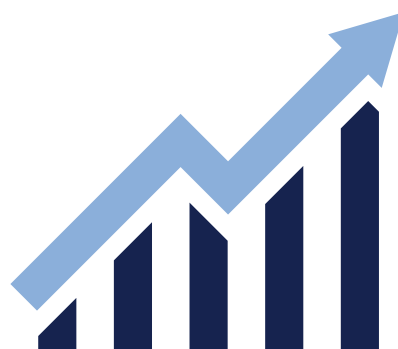
1.5 mio de CHF
bénéfice de l'exercice



12%
dividende



15
collaboratrices et collaborateurs



2024, 196^e exercice de la Caisse d'Epargne de Nyon

Situation générale

L'année écoulée aura donné tort aux pessimistes, grâce notamment, à la publication de données économiques plus favorables aux États-Unis.

Comment ne pas évoquer ici les élections présidentielles américaines qui ont attiré beaucoup d'attention à travers le monde. La victoire, sans appel, du nouveau locataire de la Maison-Blanche promettant une politique favorable à l'économie axée sur la croissance, la déréglementation et les réductions d'impôts, a stimulé les marchés. Les entreprises actives dans les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle ont porté à elles seules la hausse des bourses américaines.

Toutefois, les différentes tensions géopolitiques sont aujourd'hui bien plus instables que par le passé. La situation au Moyen-Orient redevient critique, l'invasion de l'Ukraine par la Russie se révèle bien plus complexe qu'espérée. La probable guerre commerciale que se livreront les USA et la Chine en matière de taxes douanières continuera d'alimenter le « spectre inflationniste ».

L'intervention des Banques Centrales (BNS en tête), par la baisse successive des taux directeurs, a démontré que leur combat contre la hausse des prix à la consommation a porté ses fruits. Après deux ans de stagnation économique, les perspectives restent cependant moroses en Europe, avec une panne de l'Allemagne et de la France, les deux principales économies de l'Union.

« Avec la baisse des taux et la reprise immobilière, nous allions une approche dynamique à la consolidation des fonds propres, tout en garantissant un dividende attractif. »

Face à ces incertitudes, l'or, véritable valeur refuge par excellence, a franchi un nouveau palier à la hausse. Les investisseurs recherchant la sécurité, notre monnaie nationale s'appréciait également face à l'euro atteignant un nouveau sommet en novembre dernier.



Antonio Circelli (Directeur) et Jacques Ansermet (Président)

En Suisse

La BNS a surpris les acteurs du marché avec une baisse significative de 50 pb à 0,5 % en décembre. De nouvelles interventions sont attendues afin de renforcer la conjoncture et soutenir la croissance.

Le marché des exportations sera fortement dépendant de la demande chinoise et de l'état de santé de l'industrie allemande. Un impact direct sur le marché de l'emploi se dessine progressivement. En effet, les entreprises suisses sont toujours plus nombreuses à envisager des coupes dans leurs effectifs, notamment dans l'industrie manufacturière, le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration. À l'inverse, les assurances, entreprises de construction et autres prestataires de services tablent en majorité sur des embauches. Dans cette situation pour le moins contrastée, le taux de chômage s'établit à 2,4 % à fin 2024.

Sur le marché locatif, la diminution de l'offre pour des objets vacants se poursuit, alors qu'elle est déjà très basse. Conséquence de cette pénurie qui s'aggrave : les loyers augmentent de manière continue.

De même, les prix pour une acquisition immobilière devraient encore croître en 2025, tant pour les maisons que pour les appartements en PPE, en raison des coûts d'emprunt plus attractifs et d'une offre toujours limitée sur le marché.

Organisation

Au 31 décembre 2024, la Caisse d'Epargne de Nyon occupait 15 collaboratrices et collaborateurs, représentant 13,8 personnes à temps complet, dont un apprenti de 3^e année (13,7 personnes à temps complet à la fin de l'exercice précédent).

La Direction de la Caisse d'Epargne de Nyon est assurée depuis le 1^{er} janvier 2023 par un Comité de direction présidé par M. Antonio Circelli, Directeur, composé de MM. Daniel Guérin et Daniel Zeltner, Sous-directeurs.

*« Dans un contexte incertain,
notre établissement continue
de croître durablement,
porté par la fidélité de ses
clients que nous remercions
chaleureusement »*

Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué lors de sa séance du 20 novembre 2024 une analyse des risques encourus actuellement par la banque, conformément aux exigences de la Finma.



Rapport de gestion

Gâce à un marché immobilier résistant, le bilan de notre établissement s'est accru de manière significative de 11,4 % à CHF 626,4 mios. Bien que les créances à la clientèle se soient contractées à CHF 26,8 mios (- 14,4 %), les prêts hypothécaires ont atteint CHF 482,7 mios (+ 12,3 %), portant le total des crédits à la clientèle à CHF 509,4 mios (+ 10,5 %).

La fidélité de nos clients nous est une nouvelle fois témoignée par la progression de 10,5 % des fonds déposés qui s'élèvent à CHF 465,2 mios. Ces derniers permettent de refinancer le 91,3 % de nos crédits (inchangé).

Les taux d'intérêt en baisse en 2024 ont affecté notre marge brute qui s'est inscrite à CHF 7 mios (- 7,5 %). La marge nette quant à elle a été réduite à CHF 6,4 mios (- 4,7 %). Malgré l'augmentation générale des prix, les charges d'exploitation n'ont évolué que de 1,7 % à CHF 3,6 mios.

Le résultat opérationnel s'est ainsi établi à CHF 3 mios (- 11,8 %) et le bénéfice de l'exercice à CHF 1,5 mio (- 4,8 %). Il s'agit du 2^e meilleur résultat de notre établissement, après l'année record de 2023.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale une répartition du bénéfice qui permettra de poursuivre notre politique de renforcement de nos fonds propres et le versement d'un dividende de 12 %.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de notre clientèle pour sa fidélité, ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs, qui par leurs compétences nous ont permis d'offrir des services de grande qualité tout au long de l'année.

Au nom du Conseil d'administration
et de la Direction

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JA".

Jacques Ansermet
Président

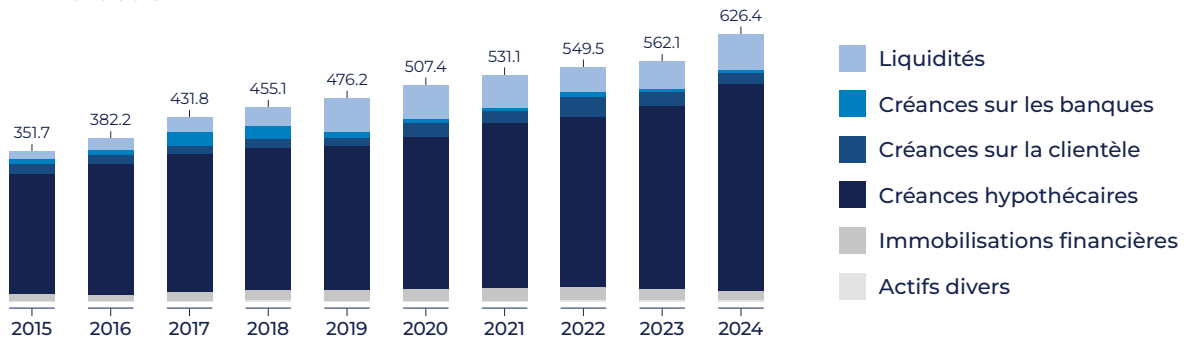
A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Circelli".

Antonio Circelli
Directeur

Chiffres clés de l'exercice 2024

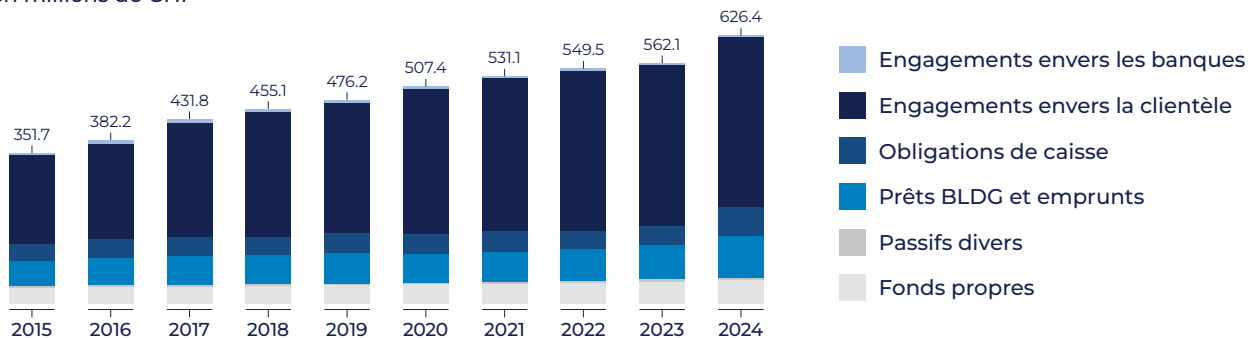
Actifs

en millions de CHF



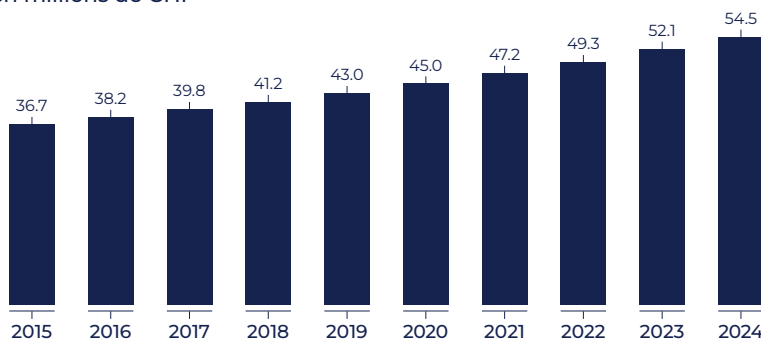
Passifs

en millions de CHF

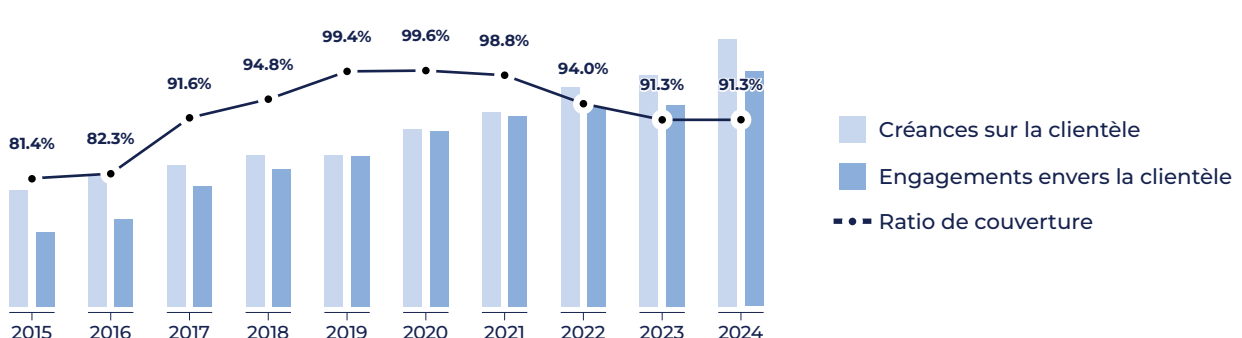


Fonds propres

en millions de CHF

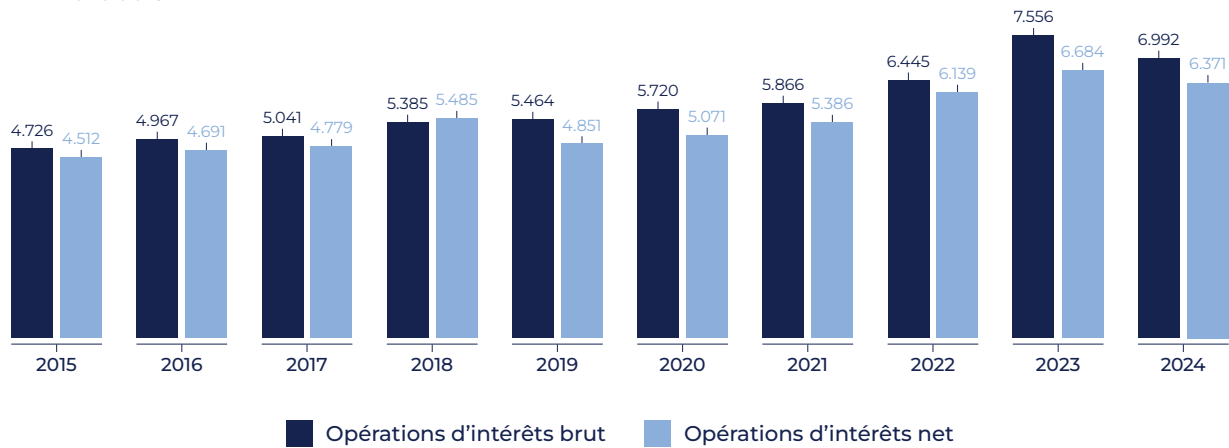


Ratio de couverture



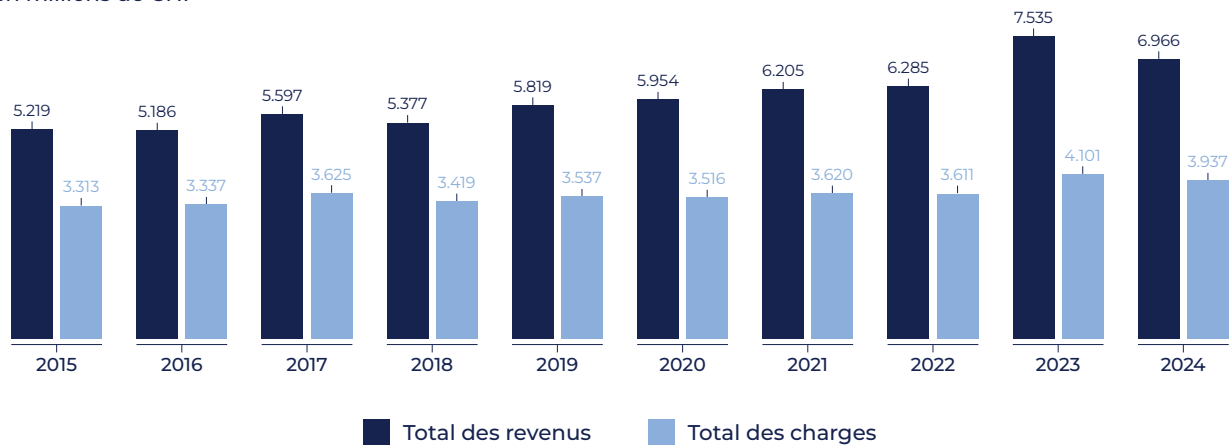
Résultat des opérations d'intérêts

en millions de CHF



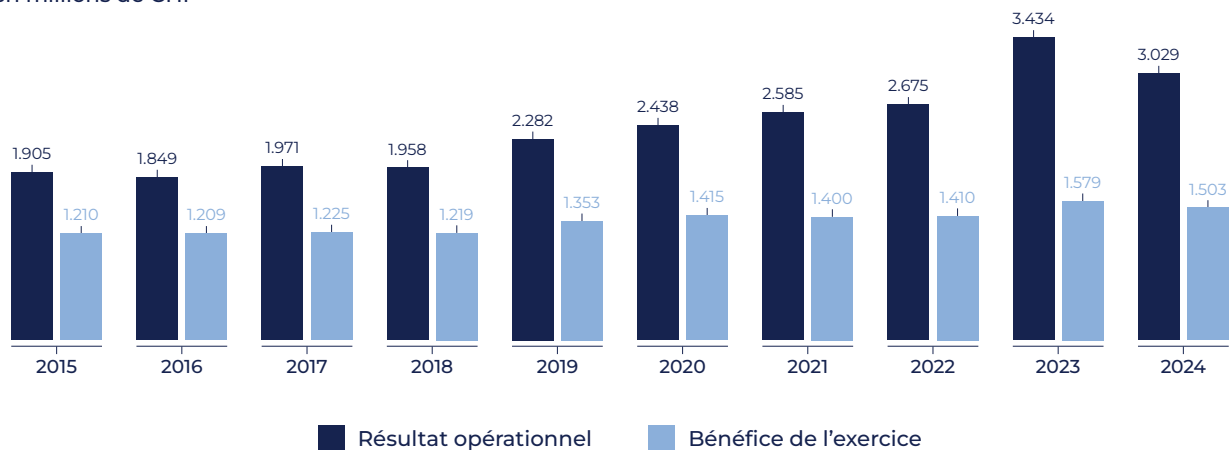
Revenus et charges d'exploitation, corrections de valeur et variation des provisions

en millions de CHF



Résultat opérationnel et bénéfice de l'exercice

en millions de CHF



Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques ».

La conduite de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et le Comité de direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts.

Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. Le Comité de direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le Président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.



De gauche à droite :

Christophe Challande, Bérénice Guignard Nava, Jacques Ansermet, Nicolas Delachaux, Jacques-Daniel Noverraz

Jacques Ansermet *



1957, Suisse

Ingénieur civil HES, Chésereux

Entrée en fonction en 2012

Président du Conseil
d'administration depuis 2019

Échéance du mandat en 2028

Formation

Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC
Études d'ingénieur civil HES (1981).

Parcours professionnel

Jacques Ansermet entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination de E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de la Fondation Goblet
Membre de la Fondation du patrimoine de l'hôpital de Gilly
Président de la Fondation pour le logement des familles glandoises
Syndic de Chésereux durant 3 législatures de 1998 à 2011
Député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017
Municipal nommé par le Conseil d'Etat à Bassins (2018) et Vevey (2019).

Nicolas Delachaux *



1960, Suisse

Architecte EPFL-SIA, Nyon

Entrée en fonction en 2014

Vice-président du Conseil
d'administration depuis 2019

Échéance du mandat en 2026

Formation

CFC dessinateur en bâtiment (1980)
Diplôme d'architecte de l'École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)
Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)
Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997).

Parcours professionnel

En 1988, Nicolas Delachaux crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Depuis 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. Dès 2008, après le départ de B. Boujol, Denis Glatz puis en 2019 Joao-Paulo Magalhaes deviennent associés du bureau Glatz-Delachaux architectes associés.

Autres activités et groupements d'intérêt

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission du patrimoine culturel immobilier de l'Etat de Vaud (CPCI), commission technique de Patrimoine Suisse Vaud
Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques
Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monuments et Sites depuis 2008.

Jacques-Daniel Noverraz *



1974, Suisse

Notaire

Entrée en fonction en 2014

Membre du Conseil
d'administration

Échéance du mandat en 2026

Formation

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001
Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005.

Parcours professionnel

Au terme de ses études de droit, Jacques-Daniel Noverraz effectue des stages au sein des Études de Me Eric Châtelain, Pully (2005- 2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Étude Burnier & Noverraz, puis, de 2013 à 2022 de l'Étude DBCN notaires, à Nyon. En janvier 2023, il ouvre sa propre Étude.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation
Notariat Vaud
Président de l'Association des notaires vaudois.

Bérénice Guignard Nava *



1973, Suisse

Juriste, conseillère senior
en planification fiscale et
patrimoniale, Genève

Entrée en fonction en 2019

Membre du Conseil
d'administration

Échéance du mandat en 2027

Formation

Études de droit – Université de Genève (1998)
Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate
Practitioners)
Swiss Advanced Certificate in Trust Management
– STEP 2009.

Parcours professionnel

Après des études de droit à l'Université de Genève, Bérénice Guignard Nava débute sa carrière professionnelle à la Banque Barclays. Après avoir complété sa formation à l'aide des diplômes STEP et du Swiss Advanced Certificate in Trust Management, elle entre à l'UBS dans un rôle de conseil à la clientèle en planification patrimoniale, puis rejoint Ardel Trust Company SA en tant que responsable du développement des affaires, poste qu'elle quitte en 2014 pour poursuivre une carrière de conseillère indépendante.

Le 1^{er} novembre 2018, elle rejoint la société APEX International Consulting SA, Genève, en tant que conseillère senior en planification fiscale et patrimoniale.

Puis depuis 2023, elle occupe la fonction de juriste responsable du développement des affaires et du conseil à la clientèle auprès de la société Ace International, Genève.

Christophe Challande *



1966, Suisse
Entrepreneur, Nyon
Entrée en fonction en 2021
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2025

Formation

CFC employé de commerce (1985)
Formation Institut Suisse pour la formation des
cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004).

Parcours professionnel

Christophe Challande entre en 1986 dans
l'entreprise familiale Challande & Fils SA, Nyon,
en tant qu'employé de commerce, il en prend
la direction dans les années 1990 et en devient
propriétaire en 1998.

Administrateur des sociétés Challande & Fils
Holding Sàrl, CHN Transports SA, Challande
Immobilier Sàrl, Sotridec SA, à Nyon.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de l'Association Suisse des Marchands de
Matériaux section romande
Municipal Commune de Duillier depuis 2011.

** Respectent les critères d'indépendance selon les
cm 17 ss de la Circ.-FINMA 2017/01*

Comité de direction

La gestion de la Banque et la représentation à l'égard des tiers sont confiées à un Comité de direction composé de trois membres nommés par le Conseil d'administration et présidé par le Directeur.

Le Comité de direction est responsable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.



De gauche à droite :
Daniel Zeltner, Antonio Circelli, Daniel Guérin

Antonio Circelli



1966, Suisse
Entrée en fonction en 2007
Directeur de la Banque
Président du Comité de direction

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1985)
Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995).

Parcours professionnel

Au terme de son apprentissage, Antonio Circelli devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back-office bourse et assistant à la gestion de fortune.

À son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. C'est en 1996 qu'il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN. Dès janvier 2023, il prend la présidence du Comité de direction de la CEN.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon

Membre et trésorier de la Fondation pour le logement des familles glandoises.

Daniel Guérin



1967, Suisse
Entrée en fonction en 2008
Sous-directeur
Responsable du service des crédits
Membre du Comité de direction

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1987)
Certificat fédéral EPCL supérieur (1987).

Parcours professionnel

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, Daniel Guérin évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1^{er} août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits. En janvier 2023, il devient membre du Comité de direction de la CEN.

Daniel Zeltner



1962, Suisse
Entrée en fonction en 2008
Sous-directeur
Responsable des services généraux
Membre du Comité de direction

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1982) auprès de la Banque Raiffeisen, Olten.

Parcours professionnel

À l'issue de son apprentissage, Daniel Zeltner évolue durant 4 années auprès de la Banque Raiffeisen à Olten, dans le domaine de la comptabilité et opérations de guichet. En 1986, il rejoint le service comptabilité de la banque privée Anker Bank à Lausanne, puis devient en 1996 fondé de pouvoir. En octobre 2008, il entre en fonction à la CEN comme fondé de pouvoir, responsable des services généraux (comptabilité, controlling, statistiques et logistique), poste qu'il occupe depuis. Il est nommé sous-directeur au 1^{er} janvier 2023 et intègre le Comité de direction de la banque en tant que membre.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du comité de la Caisse d'allocations familiales des banques vaudoises.

Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 727 ss CO.

L'Assemblée générale du 24 avril 2024 a désigné **BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2024, sous la responsabilité de **Mme Isabelle Cartier-Rumo**, experte-réviseur agréée, qui a accepté cette fonction.



Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 2017/01 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**, Le Mont-sur-Lausanne,

sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **M. Frédéric Widmer**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.



CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Bilans et comptes 2024

Bilans

Actifs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Liquidités		82 956 224.37	63 916 342.09
Créances sur les banques		6 713 516.71	6 533 463.48
Créances sur la clientèle	8	26 790 048.73	31 315 039.71
Créances hypothécaires	8	482 650 912.26	429 664 138.59
Opérations de négoce	9	1 457 245.00	1 707 209.50
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	148 390.63	845 730.84
Immobilisations financières	11	23 012 463.11	25 495 525.01
Comptes de régularisation		552 132.97	679 204.32
Participations	12	573 412.46	484 748.06
Immobilisations corporelles	13	1 165 720.00	1 290 180.00
Autres actifs	14	418 918.91	190 658.34
Total des actifs		626 438 985.15	562 122 239.94
Total des créances de rang subordonné		3 530 000.00	4 229 750.00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-

Passifs

	Annexe	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Engagements envers les banques		3 000 000.00	4 030 000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		396 946 956.85	375 181 365.77
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	373 428.89	146 111.30
Obligations de caisse		68 272 000.00	45 711 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	97 500 000.00	79 900 000.00
Comptes de régularisation		2 412 404.80	1 454 474.48
Autres passifs	14	776 728.03	1 088 377.17
Provisions	19	2 500 000.00	2 400 000.00
Réserve pour risques bancaires généraux	19	12 600 000.00	11 500 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 700 000.00	5 600 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		33 600 000.00	32 300 000.00
Bénéfice reporté		54 911.22	32 008.36
Bénéfice de l'exercice		1 502 555.36	1 578 902.86
Total des passifs		626 438 985.15	562 122 239.94

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8, 23	104 155.00	4 155.00
Engagements irrévocables	8	15 625 635.00	14 868 360.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	444 640.00	407 680.00

Compte de résultat

	Annexe	2024 CHF	2023 CHF
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes		10 091 540.62	8 847 350.07
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		52 131.20	74 368.00
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		803 971.63	901 879.36
Charges d'intérêts		-3 955 300.02	-2 267 810.37
Résultat brut des opérations d'intérêts		6 992 343.43	7 555 787.06
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 621 172.19	- 871 779.45
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		6 371 171.24	6 684 007.61
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		39 220.40	36 999.62
Produit des commissions sur les opérations de crédit		59 610.00	30 100.00
Produit des commissions sur les autres prestations de service		275 202.84	296 644.21
Charges de commissions		- 86 106.32	- 70 731.31
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		287 926.92	293 012.52
Résultat des opérations de négoce	24	197 290.73	359 322.10
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		426 703.02	526 792.70
Produit des participations		16 016.00	16 016.00
Résultat des immeubles		50 841.00	52 027.80
Autres produits ordinaires		119 489.90	56 965.26
Autres charges ordinaires		-503 660.64	-453 015.31
Sous-total Autres résultats ordinaires		109 389.28	198 786.45
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	25	-2 338 189.35	-2 300 622.10
Autres charges d'exploitation	26	-1 296 543.37	-1 271 691.77
Sous-total Charges d'exploitation		-3 634 732.72	-3 572 313.87
Report		3 331 045.45	3 962 814.81

	Annexe	2024 CHF	2023 CHF
Report		3 331 045.45	3 962 814.81
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		- 202 391.24	- 228 837.15
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		- 100 000.00	- 300 000.00
Résultat opérationnel		3 028 654.21	3 433 977.66
Produits extraordinaires	27	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	-1 100 000.00	-1 300 000.00
Impôts	28	- 426 098.85	- 555 074.80
Bénéfice de l'exercice		1 502 555.36	1 578 902.86
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan		2024 CHF	2023 CHF
Bénéfice de l'exercice		1 502 555.36	1 578 902.86
Bénéfice reporté		54 911.22	32 008.36
Bénéfice au bilan		1 557 466.58	1 610 911.22
Répartition du bénéfice (2023) et proposition de répartition du bénéfice (2024)			
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		1 300 000.00	1 300 000.00
Distribution sur le capital social			
- Dividende statutaire 5 %		60 000.00	60 000.00
- Dividende supplémentaire 7 % (8 %)		84 000.00	96 000.00
Bénéfice reporté		13 466.58	54 911.22

État des capitaux propres

(en CHF 1 000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2024	1 200	-	5 600	11 500	32 332	-	1 579	52 211
Répartition du bénéfice 2023								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	- 100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	1 300	-	-1 300	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	- 156	- 156
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	23	-	- 23	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	1 100	-	-	-	1 100
Bénéfice 2024	-	-	-	-	-	-	1 503	1 503
Capitaux propres au 31.12.2024	1 200	-	5 700	12 600	33 655	-	1 503	54 658

Régionale et engagée



Les collaboratrices et collaborateurs de la CEN se mobilisent au quotidien pour garantir des prestations de haute qualité et fournir des conseils personnalisés au plus près des objectifs de la clientèle.

**Encourager la passion,
accompagner
la performance**





Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités

La Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang. La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune. Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

Externalisation d'activités (outsourcing)

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/03, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Opérations au bilan

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 74 % du total du bilan (exercice précédent 75 %).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 81 % du total du bilan au 31 décembre 2024 (exercice précédent 82 %). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

Opérations de commissions et de prestations de service

La majeure partie des opérations de commissions et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'OEPC-FINMA, ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la Circ.-FINMA 2020/01.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation. Les postes du bilan sont évalués individuellement.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

Traitement des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2024	2023
	Cours de clôture	Cours de clôture
USD	0.9040	0.8400
EUR	0.9400	0.9300
GBP	1.1350	1.0700

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne seront pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant être égales à zéro au niveau de l'ensemble de la banque.

À cet effet, la banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises à hauteur de 0,5 % du montant total des créances hypothécaires, 2,5 % des avances gagées et 5,0 % des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle («accrual method»). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques «Autres actifs» et «Autres passifs».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une

réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Participations

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

- Immeubles 50 ans
- Autres 5 ans.

La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque. La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut

être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

Impôts

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Engagements de prévoyance

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

3. Gestion des risques

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan – activité principale de la CEN – peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

3.1 Risques de crédit

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en œuvre en vue de maîtriser le risque de crédit.

A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;
- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit ;
- la documentation des données relatives au client ;

- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires ;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit ;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires. Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

3.2 Risques de variation des taux d'intérêt

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénarios de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégralité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarios de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarios de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarios définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

3.3 Autres risques de marché

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.

3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en œuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarios extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

3.5 Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept-cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre. Le risque pandémie (Covid-19) en fait partie.

La Direction développe ce concept-cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en œuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers

que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

Mesures de continuité de l'activité

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe (y compris en cas de pandémie) fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1 Crédits hypothécaires

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlés. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

4.2 Crédits sans couverture

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;
- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées. De manière générale, la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque. Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors

d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.



5. Evaluation des sûretés de crédit

Crédits hypothécaires

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Utilisation de la comptabilité de couverture

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

Type d'opérations de base et de couverture

Les opérations de base:

- Créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture:

- Swaps de taux d'intérêts;
- Contrats à terme sur devises.

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2024 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.



8. Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			Total
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	6 091	2 115	20 912	29 118
- dont créances sur corporations de droit public	-	-	2 650	2 650
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	429 492	-	-	429 492
immeubles agricoles	8 084	-	-	8 084
immeubles commerciaux	42 482	-	-	42 482
immeubles artisanaux et industriels	1 509	-	-	1 509
autres	5 600	-	-	5 600
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2024	493 258	2 115	20 912	516 285
Total au 31.12.2023	437 989	1 733	27 480	467 202
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2024	488 711	2 069	18 661	509 441
Total au 31.12.2023	433 823	1 703	25 453	460 979
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	100	4	104
Engagements irrévocables	12 760	-	2 866	15 626
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	445	-	445
Total hors bilan				
Total au 31.12.2024	12 760	545	2 870	16 175
Total au 31.12.2023	11 819	408	3 053	15 280

Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Total au 31.12.2024	9 145	5 645	3 500	3 500
Total au 31.12.2023	9 080	5 795	3 285	3 285

9. Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	31.12.2024	31.12.2023
Actifs		
Opérations de négoce		
Titres de participation	1 457	1 707
Total des opérations de négoce	1 457	1 707
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

10. Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux au 31.12.2024			
Swaps	148	373	21 000
Total avant prise en compte des contrats de netting	148	373	21 000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	148	373	21 000
Total après prise en compte des contrats de netting	148	373	21 000
Situation au 31.12.2023	846	146	19 930

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

11. Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Titres de créance	7 703	8 935	7 796	8 621
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	7 703	8 935	7 796	8 621
Titres de participation	15 310	16 514	17 152	17 466
Métaux précieux	-	47	-	90
Immeubles	-	-	-	-
Total	23 013	25 496	24 948	26 177
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrême-ment spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeur comptable des titres de créance	-	1 300	3 731	2 672	-	-	-

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

12. Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2023	2024						Valeur de marché
				Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinves-tissements	Amortis-sements	Adaptations de valeur	Valeur comptable 31.12.2024	
Participations										
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans valeur boursière	485	-	485	-	88	-	-	-	573	-
Total des participations	485	-	485	-	88	-	-	-	573	-

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2024.

13. Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2023	2024					Valeur comptable 31.12.2024
				Change- ments d'affectation	Investis- sements	Désinves- tisements	Amortis- sements	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 145	1 346	799	-	-	-	44	-	755
Autres immeubles	527	316	211	-	-	-	12	-	199
Autres immobilisations corporelles	7 474	7 194	280	-	78	-	146	-	212
Total des immobilisations corporelles	10 146	8 856	1 290	-	78	-	202	-	1 166

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2024 (aucun en 2023).

14. Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de compensation	240	-	-	667
Impôts indirects	178	189	761	415
Coupons et titres non encaissés	-	-	-	-
Actifs et passifs divers	1	2	16	6
Total des autres actifs et autres passifs	419	191	777	1 088

15. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Liquidités (Compte de garantie auprès de la BNS mis en gage à esisuisse)	1 413	1 413	1 432	1 432
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	164 042	97 500	140 732	79 900

16. Institutions de prévoyance

Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1er janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 15 assurés actifs et 3 rentiers en font partie (année précédente 15 et 3).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Epargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2024	31.12.2023
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	130	130

17. Situation économique des institutions de prévoyance

17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant:

	31.12.2024 en %	31.12.2023 en %
Collective de Prévoyance Copré, Carouge	110.36 (non audité)	104.27

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent / insuffisance de couverture au		Part économique de la banque	Modification de la part économique par rapport au	Cotisation payées	Charges de prévoyance dans les charges personnel
	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023	2024	31.12.2024 31.12.2023
Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	-	-	-	-	75	75 75

17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	31.12.2024			Montant net 31.12.2023	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		31.12.2024	31.12.2023
Instituts de prévoyance	300	-	300	250	50	50

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 50'000.-- pour l'année 2024.

18. Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	31.12.2024	31.12.2023
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire	97 500	79 900
Total des emprunts	97 500	79 900
Taux moyen	1.039 %	0.852 %

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
603	2 000	0.675%	2018	2025
618	2 500	0.425%	2015	2025
680	2 000	0.050%	2019	2026
657	3 000	0.300%	2017	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
654	2 000	0.300%	2018	2026
682	4 000	0.050%	2019	2027
566	3 000	1.550%	2012	2027
666	3 000	0.425%	2019	2027
605	2 000	0.550%	2018	2028
688	3 000	0.175%	2020	2028
627	3 000	0.175%	2016	2028
672	3 000	0.175%	2019	2029
671	2 000	0.300%	2020	2030
736	7 000	2.175%	2023	2030
734	4 000	1.925%	2024	2031
700	4 000	0.175%	2021	2031
701	3 000	0.175%	2021	2031
706	3 000	0.175%	2021	2031
764	4 000	0.925%	2024	2032
718	4 300	1.425%	2022	2032
726	4 100	1.425%	2024	2032
599	6 000	1.425%	2022	2032
733	4 000	1.925%	2024	2033
742	7 000	1.800%	2023	2033
720	2 000	1.550%	2024	2033
748	7 000	1.675%	2024	2034
728	1 600	2.050%	2023	2034
Total	97 500			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu.

Aucun emprunt n'est subordonné.

19. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2023	2024						Etat au 31.12.2024
		Utilisations conformes à leur but	Modifica- tions de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvre- ments	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	
Autres provisions	2 400	-	-	-	-	100	-	2 500
Total des provisions	2 400	-	-	-	-	100	-	2 500
Réserve pour risques bancaires généraux	11 500	-	-	-	-	1 100	-	12 600
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	6 223	-	-	-	-	664	- 43	6 844
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	3 285	-	-	-	-	258	- 43	3 500
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	2 938	-	-	-	-	406	-	3 344

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

20. Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur nomi- nale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nomi- nale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social	1 200	2 400	1 200	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.-- en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2024	31.12.2023
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserve légale facultative du bénéfice non distribuable	-	-
Total des réserves facultatives ou légales non distribuables	600	600

21. Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Affaires des organes	13 269	10 227	2 681	1 611

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la Banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Les limites octroyées aux organes s'élèvent à CHF 13.359 mios au 31 décembre 2024 (CHF 11.291 mios au 31 décembre 2023).

22. Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	81 543	1 413	-	-	-	-	-	82 956
Créances sur les banques	3 696	3 018	-	-	-	-	-	6 714
Créances sur la clientèle	2	7 523	11 132	3 698	1 859	2 576	-	26 790
Créances hypothécaires	234	18 394	39 187	46 394	198 172	180 270	-	482 651
Opérations de négoce	1 457	-	-	-	-	-	-	1 457
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	148	-	-	-	-	-	-	148
Immobilisations financières	14 623	-	170	2 667	5 553	-	-	23 013
Total 31.12.2024	101 703	30 348	50 489	52 759	205 584	182 846	-	623 729
Total 31.12.2023	83 523	27 405	21 063	99 644	191 962	135 880	-	559 477
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	-	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	57 838	294 764	28 913	15 432	-	-	-	396 947
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	373	-	-	-	-	-	-	373
Obligations de caisse	-	-	1 709	8 247	42 749	15 567	-	68 272
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	2 000	2 500	30 000	63 000	-	97 500
Total 31.12.2024	58 211	297 764	32 622	26 179	72 749	78 567	-	566 092
Total 31.12.2023	66 797	275 708	18 406	37 539	57 081	49 437	-	504 968

23. Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	31.12.2024	31.12.2023
Garanties irrévocables	104	4
Total des engagements conditionnels	104	4

24. Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

Répartition selon le type d'opération

	2024	2023
Opérations sur devises	160	136
Opérations de change	39	81
Opérations sur titres	- 2	142
Total du résultat des opérations de négoce	197	359
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs	-	-

Répartition selon les secteurs d'activité

	2024	2023
Gestion du bilan	16	199
Opérations avec la clientèle	181	160
Total du résultat des opérations de négoce	197	359

25. Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	2024	2023
Appointements, salaires et gratifications	1 797	1 766
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	299	297
Autres prestations sociales	204	181
Autres charges de personnel	38	56
Total des charges de personnel	2 338	2 300

26. Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	2024	2023
Coût des locaux, entretien, chauffage	100	83
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	439	449
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	24	24
Honoraires de la société d'audit	86	89
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	83	86
- dont pour d'autres prestations de service	3	3
Autres charges d'exploitation	648	627
Total des autres charges d'exploitation	1 297	1 272

27. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 1.1 mio en 2024 (CHF 1.3 mio en 2023) par le débit du compte «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

28. Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	2024	2023
Charges pour impôts courants	426	555
Total des impôts	426	555
Taux d'imposition moyen pondéré utilisé, sur la base du résultat opérationnel	14.1 %	16.2 %

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.

Historique et engagée



Rapport de révision



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de la

Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative, Nyon

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative (la Banque), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit de comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906 al. 1, CO, en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 10 mars 2025

BDO SA

Isabelle Cartier-Rumo
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Petrit Kafexholli
Expert-réviser agréé

Proche et connectée



Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

Exigences en matière de fonds propres (en CHF 1 000)

(Réf. Circ.-FINMA 2016/01 «Publication - banques»). La Banque participe au régime des petites banques. Par conséquent, la publication se limite aux chiffres-clés essentiels définis par la FINMA.

		31.12.2024	31.12.2023
Fonds propres pris en compte			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	54 514	52 055
2	Fonds propres de base (T1)	54 514	52 055
3	Fonds propres totaux	54 514	52 055
Exigences minimales de fonds propres			
4a		51 363	46 153
Ratio de levier simplifié			
13a	Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan	642 040	576 918
14b	Ratio de levier simplifié	8.49 %	9.02 %
Liquidity Coverage Ratio			
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 1^{er} trimestre			
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	62 235	49 845
16	Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	38 374	34 413
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	162.18 %	144.84 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 2^{ème} trimestre			
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	76 856	64 325
16	Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	46 213	41 402
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	166.31 %	155.37 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 3^{ème} trimestre			
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	65 245	70 661
16	Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	32 961	46 297
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	197.95 %	152.63 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 4^{ème} trimestre			
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	64 859	69 157
16	Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	30 079	38 930
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	215.63 %	177.64 %

Soutien au Nyon Basket Féminin

Depuis six ans, la Caisse d'Épargne de Nyon accompagne le Nyon Basket Féminin dans son développement. Ce soutien a permis au club d'évoluer, tant sur le plan sportif que structurel, et de poursuivre son ambition d'exceller au niveau national et européen. Nous sommes allés à la rencontre de Carine Moura, présidente du club, et Laure Margot, capitaine de l'équipe première, pour évoquer l'importance de ce partenariat, les ambitions du club et les valeurs qu'il véhicule au sein de la communauté locale.

Entretien avec Carine Moura, présidente du Nyon Basket Féminin

Que représente le partenariat avec la CEN pour votre club ?

Ce partenariat est une relation de confiance et de fidélité qui dure depuis six ans. La Caisse d'Épargne de Nyon a été l'une des premières à croire en notre projet. Dès le début, leur confiance a été un pilier pour le club, et cette relation s'est renforcée au fil des années. Nous avons évolué ensemble, et leur soutien a joué un rôle clé dans notre développement.

Ce partenariat incarne exactement ce que nous recherchons : des relations solides, durables et basées sur une confiance réciproque. Grandir ensemble avec des partenaires engagés est essentiel pour nous.

Comment ce soutien contribue-t-il à vos résultats et à la gestion quotidienne ?

Ce partenariat nous permet d'offrir à nos joueuses des conditions optimales, que ce soit en termes d'encadrement, d'infrastructures ou de préparation physique. Il contribue directement à notre ambition de remporter le championnat suisse et de nous préparer pour jouer sur la scène européenne.

Au quotidien, ce soutien renforce la stabilité et la structuration du club, en nous aidant à développer nos projets de formation, à professionnaliser notre encadrement et à organiser des événements qui dynamisent la communauté autour du basket féminin. C'est un engagement précieux qui nous permet de grandir durablement, tant sur le terrain qu'en dehors.



Quels sont les objectifs du club à court et moyen terme ?

À court terme, un de nos objectifs principaux est de remporter le championnat suisse : décrocher le titre national et confirmer notre place parmi l'élite du basket féminin suisse. Cela passe par le développement de la formation pour accompagner les jeunes talents et assurer la relève. Renforcer l'engagement local fait également partie de nos objectifs. Accroître notre présence dans la communauté, attirer plus de supporters et fédérer les entreprises locales autour du projet.

À moyen terme, nous préparons notre participation à l'EuroCup, en construisant une équipe capable de rivaliser avec les meilleures formations européennes.

Au-delà des résultats sportifs, j'aspire à titre personnel à ce que le Nyon Basket Féminin devienne un moteur de développement des joueuses. L'objectif étant d'accompagner ces jeunes femmes à se révéler et à exceller dans tous les aspects de leur vie, quel que soit le chemin qu'elles emprunteront.

Quel rôle joue le sport dans la communauté locale ?

Le basket fédère, inspire et renforce les liens sociaux. Il mobilise les bénévoles et dynamise économiquement la région. Des partenaires comme la CEN permettent de développer ces aspects et d'assurer une présence forte du basket féminin.

Un message pour vos partenaires et supporters ?

Je tiens à leur exprimer toute ma gratitude pour le soutien indéfectible qu'ils nous ont témoigné en 2024. Ramener le titre de la Supercup à Nyon après 40 ans d'attente est une grande fierté et cette victoire est le fruit de tous ceux qui nous font confiance. Rien ne serait possible sans leur soutien, sans leur présence, sans leur enthousiasme. Ensemble, continuons à écrire l'histoire du Nyon Basket Féminin !

Entretien avec Laure Margot, capitaine du Nyon Basket Féminin

Qu'est-ce qui a été déterminant dans vos excellents résultats en 2024 ?

Une bonne préparation, tant sur le plan physique que tactique, l'engagement du comité, qui nous soutient au quotidien et l'alchimie entre les joueuses a fait la différence. Nous avons su créer une dynamique de groupe forte, basée sur la confiance et la solidarité, qui s'est ressentie sur le terrain.

Quel a été votre moment le plus fort de la saison ?

Les finales du championnat, particulièrement le 3^e et 4^e match où nous avons arraché une victoire au buzzer et après prolongations ! Une intensité magique, malgré la défaite finale.

En tant que capitaine, quel rôle jouez-vous auprès de vos coéquipières ?

J'adopte un leadership plutôt discret mais attentif : je veille à ce que chaque joueuse se sente bien dans l'équipe et trouve sa place. Sur le terrain, j'encourage mes coéquipières en restant positive et en donnant des conseils. J'essaie aussi de montrer l'exemple par mon attitude et mon engagement.



Comment attirer plus de jeunes filles vers le basket ?

Pour attirer plus de jeunes filles vers le basket, il faudrait le rendre plus accessible et visible. Des journées portes ouvertes, des tournois inter-écoles ou des camps exclusivement féminins offriraient un premier contact ludique avec la discipline. Renforcer la présence du basket féminin dans les médias locaux et intervenir dans les écoles aiderait aussi à déconstruire les stéréotypes et à encourager davantage de filles à se lancer.



En quoi le soutien de la CEN est-il essentiel ?

Le soutien de la Caisse d'Épargne de Nyon est essentiel pour le développement du club. Il nous aide à améliorer nos infrastructures, organiser des événements et offrir de meilleures conditions aux joueuses. C'est grâce à des partenaires engagés que nous pouvons continuer à faire grandir le basket féminin et attirer plus de jeunes vers ce sport.

Comment les valeurs soutenues par la CEN se reflètent-elles au NBF ?

Persévérance, partage et dépassement de soi sont au cœur de notre engagement quotidien. La persévérance, c'est ce qui nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes à chaque entraînement et chaque match. Le partage, c'est notre esprit d'équipe, cette solidarité qui fait qu'on avance ensemble, sur et en dehors du terrain. Et le dépassement de soi, c'est juste l'essence du sport : on cherche toujours à progresser, à se challenger, que ce soit en tant que joueuses ou en tant qu'équipe.

Quel message aimeriez-vous adresser à vos supporter et partenaires ?

Merci d'être toujours autant présents et de supporter l'équipe avec autant de ferveur ! Votre énergie nous pousse à donner le meilleur de nous-même sur le terrain !

Les deux entretiens complets sont à retrouver sur le site de la CEN : www.cen.ch/actu_nyon-basket-feminin.html

Soutien aux manifestations et sociétés locales

En tant qu'acteur économique régional, la Caisse d'Epargne de Nyon apporte chaque année son soutien à des associations et manifestations sportives, culturelles et sociales du district de Nyon. La CEN met un point d'honneur à encourager les notions de partage et de persévérance.



CULTURE



Ils ont pu compter
sur le soutien de
la CEN en 2024!

CARIBANA
FESTIVAL



NYON
**USINE
A GAZ**



Prangins
en Chœur

far°
festival &
fabrique des
arts vivants



BBC **NYON**

Fondation
Compétences Bénévoles



UNION SPORTIVE TERRE SAINTE
USTS

D A P

**RIVE
JAZZY**
FESTIVAL
NYON

**DIVE TEC!
EVENT**



**Théâtre
COPPET
TERRE-SAINTE**



association
pleine lune

Le lieu-dit



**GOLDEN
FLUTE
CLASSIC**

Impressum

Conception et réalisation : RELAIS COM / www.relaiscom.ch

Photographies : RELAIS COM, Joao-Images / www.joao-images.com, Matthias Bourban

Impression : BSR Imprimeurs, Gland

Régionale
et fière de l'être



cen.ch

Caisse d'Epargne de Nyon
Rue de St-Jean · CP 2205 · 1260 Nyon
T. 022 994 77 77 · info@cen.ch